

Délibération n°2025/19 du 17 avril 2025

Objet : Autorisation d'adhésion de l'Afpa à l'association Euro App Mobility

Le Conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 5315-3 19° et R. 5315-8,

Après en avoir délibéré le 17 avril 2025, décide :

Article I

Le Conseil d'administration autorise l'adhésion de l'Afpa à l'association Euro App Mobility.

Article II

Le Conseil d'administration autorise la Directrice générale à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires permettant cette adhésion.

Article III

La Directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Marie Marx